



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	10	5

**OBJET : 03-1 - MOYENS GENERAUX
- REALISATION DES PRESTATIONS
DE MAINTENANCE DES EXTINCTEURS
ET DES MATERIELS DE SECURITE
INCENDIE DANS LES BATIMENTS
- ACCORD CADRE - CONVENTION
DE GROUPEMENT DE COMMANDES
AVEC LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE - AUTORISATION
DE SIGNATURE ✓**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

304749

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,
Le 4 OCT. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 4 OCT. 2019

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 27 septembre 2019

Le vendredi 27 septembre 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 20/09/19, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOUÏ-HUGUENIN-VILLEMEN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE
M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Françoise THOMEL
M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC

Absents : Mme Anne-Marie DUMONT, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

03-1 - MOYENS GENERAUX - REALISATION DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES EXTINCTEURS ET DES MATERIELS DE SECURITE INCENDIE DANS LES BATIMENTS - ACCORD CADRE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) :

L'article L. 2113-6 du Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont pour finalité d'optimiser la gestion des ressources publiques et ainsi, permettre des économies d'échelle en rationalisant les achats, tout en gagnant en efficacité.

Aussi, par délibération du 5 juin 2014, l'Assemblée délibérante a approuvé, conformément à la réglementation en vigueur en matière de Marchés Publics, le groupement de commandes entre la Ville d'Antibes Juan-Les-Pins et le Centre Communal d'Action Sociale pour les prestations de maintenance des extincteurs et des matériels de sécurité incendie dans les bâtiments de la commune et du CCAS.

Cet Accord-Cadre à bons de commande arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Compte tenu de la nécessité de renouveler ce marché et dans un souci de mutualisation des moyens et d'économies d'échelles, la Ville d'Antibes Juan-les-Pins et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) proposent de constituer, une nouvelle fois, un groupement de commandes en vue de la passation du marché, dans le respect du Code de la Commande Publique, et ce, pour les besoins précités.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées par la convention jointe à la présente délibération.

Ainsi, la Commune d'Antibes Juan-les-Pins représentée par son Maire, assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et aura la charge, outre de la procédure de passation et d'exécution du marché, de signer l'accord-cadre, de le notifier au nom des membres du groupement, de signer les avenants nécessaires à la bonne exécution du marché.

De plus, la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur, en l'occurrence la Commune d'Antibes Juan-les-Pins.

La consultation sera organisée dans le cadre de la procédure d'Appel d'Offres, la durée maximale du marché étant fixée à 4 ans. Par ailleurs, les montants minimums annuels seront de 15 000 € HT pour le marché de maintenance des extincteurs et des matériels de sécurité incendie

Aucun montant maximum n'est fixé pour ce marché.

Intitulé du Marché	Procédure	Durée maximale du marché	Montant minimum annuel en € HT
Maintenance des extincteurs et des matériels de sécurité incendie	Appel d'Offres	4 ANS	15 000

L'exécution de l'accord-cadre est assurée par chaque membre du groupement.

Ainsi, la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale seront chargés d'émettre, chacun en ce qui les concerne, les engagements juridiques et comptables et ainsi, les transmettre directement au titulaire du marché, d'effectuer le contrôle des prestations et enfin de procéder au paiement direct du titulaire du marché.

Le groupement est constitué pour la durée totale du marché, à savoir 4 ans.

03-1 - MOYENS GENERAUX - REALISATION DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES EXTINCTEURS ET DES MATERIELS DE SECURITE INCENDIE DANS LES BATIMENTS - ACCORD CADRE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) :

La convention constitutive de groupement de commandes, qui définit les modalités précises de fonctionnement, est soumise dans les mêmes termes à l'approbation du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **APPROUVE**, conformément à l'article L. 2113-6 du Code de la Commande Publique, le groupement de commande entre la Ville d'Antibes Juan-les-Pins et le CCAS pour la mission de « Maintenance des extincteurs et des matériels de sécurité incendie » ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, pour le marché précité, ainsi que tout avenant s'y rapportant sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée ;

- **AUTORISE**, en sa qualité de coordonnateur du groupement, Monsieur le Maire à signer le marché conclu dans le cadre du groupement et les avenants nécessaires à la bonne exécution du marché qui ne bouleverseraient pas l'économie générale du contrat.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.03-1 - MOYENS GENERAUX - REALISATION DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES EXTINCTEURS ET DES MATERIELS DE SECURITE INCENDIE DANS LES BATIMENTS - ACCORD CADRE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de transmission de l'acte : 04/10/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2019

Numéro de l'acte : lmc1732577 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190927-lmc1732577-DE

Date de décision : 27/09/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics